Picardie Verte
Communauté de Communes

Savoir plus

N° 9 décembre 2022

"Le Journal des Assistant.e.s Maternel.le.s"

RPE
Relais Petite Enfance
de la Picardie Verte

Relais Petite Enfance (RPE) de la CCPV
Sur rendez-vous :
3 rue de la Paix à FORMERIE
03 44 04 53 98
rpe@ccpv.fr

Le magazine Savoir Plus, élaboré en concertation avec les animatrices du Réseau Petite Enfance (RPE), est destiné aux assistant.e.s maternel.le.s. Il décline des sujets comme les activités avec les enfants, une recette de cuisine, vos droits, vos démarches etc. Découvrez-les sans plus attendre.

Accueillir un enfant porteur de handicap

À ce jour, 10 % des 0 - 6 ans en situation de handicap sont accueillis par un.e assistant.e maternel.le. Un chiffre faible qui s'explique par de nombreux freins, aussi bien psychologiques qu'organisationnels et financiers.

Le handicap qu'est-ce que c'est ?

Définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

« Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. »

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est avant tout accueillir un enfant avec ses particularités.

Il existe plusieurs types de handicap :

- Le handicap mental
- Le handicap moteur
- Le handicap sensoriel
- Le handicap psychique

Si certains troubles associés au handicap peuvent entraîner des besoins particuliers plus importants à gérer au quotidien, ce type d'accueil n'est cependant pas synonyme de difficultés supplémentaires. En effet, la mission première de l'assistant.e maternel. le sera la même qu'avec les autres enfants, c'est-à-dire repérer et répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant : sommeil et éveil, nourriture, affection, sécurité, repères et limites, socialisation, etc. en respectant son rythme et sa personnalité.

Nul besoin de « sur-stimulation » car en général l'enfant est déjà accompagné au quotidien par des professionnels de santé et divers thérapeutes. Il ne sera pas non plus nécessaire de connaître son dossier médical sur « le bout des doigts ». En revanche, une bonne communication et de bonnes transmissions concernant la prise en soin de l'enfant constitueront un véritable atout.

Quels outils sont à votre disposition ?

• Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Même si ce terme peut faire peur, vous le connaissez déjà sans la savoir car il se rapproche du projet d'accueil ! Il s'agit d'un document écrit visant à faciliter et à sécuriser l'accueil d'un enfant porteur d'une pathologie chronique ou en situation de handicap. Il vous fournira des indications simples et précises sur son quotidien et sera signé par la famille, le médecin qui suit l'enfant et le médecin de la PMI.

• Les associations spécialisées :

Dans l'Oise, l'ADSEAO (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise) a pour vocation d'accompagner les familles dans leurs démarches et de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap. Des membres de l'association peuvent également se rendre chez les assistant.e.s maternel.le.s pour leur donner des « clés » concernant l'accueil au quotidien (plus d'informations dans la plaquette d'information disponible auprès du RPE).

• Des livres pour aborder le handicap avec les enfants :

- *La petite casserole d'Anatole* d'Isabelle Carrier, éditions Bilboquet-Valvert (2009)
- *Hier j'ai rencontré Martin : l'autisme d'Hector au quotidien* de Viviane Huys et Guillaume Leyssenot, éditions PUG (2020)
- *Les découvertes d'Alba*, éditions Millepages (2019)
- *Différents, et alors ?* de Tom McLaughlin, éditions Circonflexe (2019)

• Des thématiques de formations continues :

IPERIA, spécialisée dans la professionnalisation des emplois à domicile, propose 13 formations sur la thématique « Accompagner un enfant en situation de Handicap » :

> Apprentissage de la langue des signes française

> Accompagner une personne avec une déficience visuelle

> Comprendre le handicap pour mieux comprendre l'enfant

> Accompagner une personne avec le trouble du spectre de l'autisme

> Accompagner une personne avec une déficience auditive

> Accompagner un enfant avec un trouble déficit de l'attention/hyperactivité

> Collaborer avec les familles et les professionnels pour mieux accompagner un enfant en situation de handicap

> Accompagner un enfant en situation de handicap dans les activités sociales et de loisirs

> Collaborer avec les familles et les professionnels pour mieux accompagner un enfant avec le trouble du spectre de l'autisme

> Favoriser l'autonomie et le bien-être d'un enfant avec le trouble du spectre de l'autisme

> Accompagner un enfant en situation de handicap dans les actes du quotidien

> Se repérer dans les troubles du spectre de l'autisme chez l'enfant

> Communiquer avec un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme

S'inscrire et se mettre à jour sur Monenfant.fr

Qu'est-ce que c'est ?

Le portail « monenfant.fr », conçu par les Caf et la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales) **propose un accompagnement de qualité aux parents et aux professionnels de la Petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.**

Son objectif premier est d'offrir un accès gratuit et adapté aux informations et services en ligne existants dans ce domaine. Dans ce portail national sont référencés la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèches, accueils de loisirs, etc.), les services existants pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants (lieux d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, services de médiation familiale…) mais également les assistant.e.s maternel.le.s en activité.

Ainsi, un parent qui recherche un mode de garde pourra trouver vos coordonnées et vous contacter.

Pourquoi s'inscrire et s'actualiser ?

C'est une possibilité supplémentaire pour vous faire connaître et trouver d'éventuels contrats. Cela permet également de valoriser votre accueil et l'accompagnement proposé auprès des enfants (informations sur le cadre d'accueil, disponibilités, activités proposées, etc.).

Déclarer et informer sur vos disponibilités d'accueil sont des obligations. Le décret n°2021-1132 du 30 août 2021 précise que vous devez renseigner sur ce site vos disponibilités d'accueil **a minima 2 fois par an** :

- **Avant le 1er juin**
- **Avant le 1er décembre**

Comment ?

Si vous n'êtes pas inscrit.e, rendez-vous sur le lien suivant : **https://monenfant.fr/je-suis-un-professionnel** et démarrez votre inscription en cliquant sur « Inscription » dans l'onglet « Assistant.e maternel.le ».

Munissez-vous de :

- Votre agrément en cours de validité
- Si vous ne possédez pas ce document, veuillez-vous rapprocher de votre Service de Protection maternelle et infantile (PMI)
- Votre numéro de sécurité sociale

L'inscription se déroule en 4 étapes :

1. Renseignez dans un premier temps les informations concernant votre identité et votre agrément ;
2. Complétez ensuite votre profil d'assistant.e maternel.le en précisant les services que vous proposez ;
3. Vérifiez et confirmez les informations saisies ;
4. Finalisez votre inscription en téléchargeant le récapitulatif de votre demande d'inscription.

> Votre profil apparaîtra sur le site une fois votre demande validée par un modérateur. Les informations sur l'agrément seront vérifiées systématiquement par les modérateurs. Une fois l'inscription validée, vous pourrez mettre à jour vos informations depuis votre espace connecté.

Si nécessaire, vous pouvez être accompagné dans cette démarche par le Relais Petite Enfance et les Maisons France Service du territoire.

Les sacs sensoriels

Savoir plus

Il s'agit de petits sachets hermétiques en plastique remplis de différents objets et textures que l'enfant s'amusera à découvrir à travers le toucher et la manipulation. Comme les bouteilles sensorielles, ils stimulent le développement des sens y compris le toucher.

Le matériel nécessaire :

- 1 (voir 2) pochettes plastiques zippées
- Du gel alimentaire
- Tout ce que vous voulez mettre à l'intérieur : des pompons, des figurines, des paillettes, des graines ...
- Du gros scotch (optionnel mais grandement conseillé pour les plus petits)

Pour fabriquer du gel alimentaire sain, il faut :

- 1 litre d'eau
- 6 g d'agar agar
- Du colorant alimentaire
- 1 sac de congélation grand modèle

La dose habituelle d'agar agar est de 4 g pour 1 litre. Ajouter 2 g de plus, soit **6 g, pour préparer le litre de gel.**

> Dans une casserole, verser 1 litre d'eau avec un colorant au choix. Verser les sachets d'agar agar dedans et porter le tout à ébullition pendant 5 min.

> Mettre la casserole à l'extérieur pour que ça refroidisse plus vite en n'oubliant pas de sortir de temps à autre pour remuer afin que la préparation ne se fige pas.

Réalisation du sac :

Une fois que la **préparation a suffisamment refroidi**, ajouter le gel dans la pochette (il faut en mettre une bonne quantité : environ 1/4 du sachet).

Mettre les petits objets souhaités dans la pochette. En la fermant, n'oubliez pas d'enlever au maximum l'air présent à l'intérieur. Pour les plus petits et/ou pour plus de sûreté, il est conseillé de mettre la pochette dans une autre pochette et de la scotcher par terre ou sur une table.

Savoir plus

Recette de la soupe chaude aux carottes de Boucle d'Or :

Ingrédients :

- 500 g de carottes
- 40 g de beurre
- 1 oignon
- 1 litre de bouillon de volaille ou d'eau
- 250 g de pain de mie rassis
- 1 cuillère à café de sucre en poudre
- 1 pincée de sel

Déroulement :

1. Éplucher les carottes et les couper en gros tronçons
2. Couper l'oignon en grosses rondelles
3. Dans la casserole, mettre la moitié du beurre, l'oignon et les carottes coupées
4. Faire cuire le tout à feu doux pendant une demi-heure
5. Verser dans la casserole le bouillon ou l'eau, le sel et le sucre, puis laisser cuire une heure avec un couvercle
6. Ajouter dedans le pain rassis et mixer le tout 2 min à grande vitesse
7. Verser dans la soupière et ajouter le reste de beurre

Bon appétit !

Crédits : stock.adobe.com